

III. NOUVELLES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS EN MATIÈRE DE SERVICES AÉRIENS

A. SERVICES AÉRIENS RÉGULIERS

L'entente sur les services aériens réguliers entre le Canada et les États-Unis est au coeur même de leurs relations dans le domaine des services aériens bilatéraux. En 1989, les services aériens réguliers constituaient 82 p. 100 de l'ensemble du trafic transfrontalier. Les services aériens réguliers occupent de loin la part la plus importante des services aériens entre le Canada et les États-Unis et ils représenteront sans aucun doute le principal enjeu des négociations. Notre attention se portera principalement sur ces services, et nous aborderons séparément le transport du fret et les vols nolisés.

Un nombre important de témoins ont déclaré que l'actuel système des services aériens entre le Canada et les États-Unis était trop restrictif et qu'il était dépassé. Ils ont demandé la conclusion d'une nouvelle entente qui permettrait d'accroître et d'améliorer les liaisons aériennes avec les États-Unis, qui serait bénéfique pour le public voyageur, améliorerait le développement économique et les possibilités d'investissement tout en attirant les touristes et les participants à des congrès. Les témoins ont également fait valoir que le statu quo était tout simplement inacceptable, surtout depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. D'autres témoins ont fait valoir qu'il n'y avait guère d'autre choix que d'essayer de conclure une entente plus libérale, de manière à pouvoir relever le défi de la mondialisation de l'industrie aérienne et faire face à l'Europe de 1992.

Pour toutes les raisons avancées par les témoins, nous reconnaissons que le statu quo n'est pas acceptable et nous souscrivons à la décision du gouvernement d'entamer des négociations devant mener à la conclusion d'une nouvelle entente bilatérale plus ouverte concernant le transport aérien.

1. Les objectifs de la négociation

Plusieurs témoins ont fait valoir que l'un des principaux objectifs du transport est de répondre aux besoins du public voyageur et d'améliorer le niveau et la qualité des services. Selon certains, la politique aérienne transfrontière du Canada a toujours servi davantage les intérêts de nos grands transporteurs aériens que ceux du public voyageur et des collectivités, et qu'au moment crucial des négociations, l'intérêt public est habituellement subordonné à l'intérêt des transporteurs aériens. Quoi qu'il en soit, les témoignages